

GRACO plénier – 6 décembre 2011

Présentation des cartes sur la montée vers le très haut débit

Les deux cartes ci-jointes portent sur les projets de déploiements ou sur les déploiements engagés en vue de la montée vers le très haut débit en France métropolitaine. La première carte porte sur les réseaux fixes, la seconde sur les réseaux mobiles 4G.

La carte des réseaux fixes indique en noir la zone très dense où les déploiements FttH sont désormais bien engagés. Y figurent également les communes de l'accord de cofinancement du 14 novembre 2011 entre Orange et SFR : les communes en orange sont celles qui seront couvertes par Orange et les communes en rouge seront celles couvertes par SFR dans le cadre de cet accord. Ces communes seront couvertes d'ici 2020. Certaines communes où Orange a manifesté des intentions d'investissement, mais qui ne sont pas concernées par l'accord, sont représentées sur la carte en orange clair.

L'accord de cofinancement entre Free et Orange signé le 21 juillet 2011 porte sur certaines des communes où Orange envisage des déploiements en zone moins dense. Les communes concernées sont donc confondues avec celles des déploiements d'Orange sur la carte.

Les communes en bleu ont accès au très haut débit grâce à un réseau câblé. La plupart des communes étant cependant identiques à celles où des déploiements en fibre sont envisagés en zone très dense ou en zone moins dense, elles ne sont pas toutes représentées sur la carte.

Les territoires correspondant à des réseaux d'initiative publique (RIP) dont le marché est lancé sont représentés en vert. Certains projets locaux sont désormais bien engagés, notamment pour les communes concernées par les expérimentations lancées dans le cadre des investissements d'avenir. Les projets d'envergures départementales ou régionales ont pour objectif de déployer, soit un certain nombre de prises sur une portion du territoire (par exemple l'Auvergne ou le Loiret), soit de couvrir 100% du territoire (comme l'Ain ou le Calvados). Beaucoup d'autres projets de collectivités sont aujourd'hui en préparation, mais les marchés n'étant pas lancés, ils ne sont pas représentés sur la carte. Certains RIP de petite taille portent sur des zones de déploiement FttH des opérateurs et ne sont donc pas représentés.

S'agissant des déploiements mobiles, des objectifs ambitieux de couverture de la population ont été fixés dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par l'ARCEP pour l'attribution de la bande 800 MHz (dividende numérique), au plan national (98% à 12 ans, 99,6% à 15 ans) et au plan départemental (90% à 12 ans, 95% à 15 ans si le lauréat en prend l'engagement). Une zone de déploiement prioritaire a été définie (couverture de 40% de la population à 5 ans et de 90% à 10 ans). La carte des réseaux mobiles présente cette zone de déploiement prioritaire (en gris foncé). Elle concerne les territoires qui sont aujourd'hui les plus mal desservis en haut débit et font l'objet d'obligations de couverture particulière qui s'imposeront aux lauréats d'une licence d'utilisation des fréquences pour les réseaux 4G.

Lorsqu'on superpose ces deux cartes, on se rend compte que, dans la majeure partie des cas, la zone de déploiement prioritaire 4G couvre les communes qui ne font pas l'objet d'un projet de déploiement de réseaux fixes à très haut débit et qu'une grande complémentarité apparaît entre les deux cartes. Il existe toutefois une zone intermédiaire (en gris clair), plus dense que la zone de déploiement prioritaire. Elle sera couverte en 4G par les opérateurs mobiles et fera l'objet, en outre, s'agissant du très haut débit fixe, soit de réseaux d'initiative publique, soit de futurs projets des opérateurs privés.

Les DOM ne sont pas à ce stade représentés sur la carte, le déploiement du très haut débit y faisant l'objet de travaux spécifiques et présentant un rythme distinct.

On soulignera enfin qu'il s'agit là d'une première projection à l'horizon 2020, tenant compte des seuls projets de déploiements privés ou publics connus fin 2011. Ceux-ci devront être régulièrement réactualisés. Pour atteindre une couverture complète de la population, de nouveaux projets de déploiement seront présentés par les opérateurs comme les collectivités territoriales. Ils utiliseront toutes les technologies filaires ou hertziennes permettant d'obtenir du très haut débit qui deviendront opérationnelles d'ici 2025.